

12

Commission permanente Séance du 20 novembre 2023



Rapporteur : Mme BILLARD

48885

33 - Insertion

Participation au titre du FAST Insertion au bénéfice du groupe d'entraide mutuelle de Fougères L'ApParté afin de soutenir les activités sportives et culturelles

Le lundi 20 novembre 2023 à 14h19, les membres du Conseil départemental, régulièrement convoqués par M. CHENUT, Président, se sont réunis dans les locaux de l'Assemblée départementale, sous la présidence de Mme COURTEILLE.

Au moment du vote de la présente délibération,

Etaient présents : Mme ABADIE, Mme BIARD, Mme BILLARD, M. BOHANNE, M. BOURGEOUX, Mme BOUTON, M. COULOMBEL, Mme COURTEILLE, Mme COURTIGNÉ, M. DE GOUVION SAINT-CYR, M. DELAUNAY, Mme DUGUÉPÉROUX-HONORÉ, M. GUÉRET, Mme GUIBLIN, M. GUIDONI, M. HERVÉ, M. HOUILLOT, Mme KOMOKOLI-NAKOAFIO, M. LAPAUSE, Mme LARUE, Mme LE FRÈNE, M. LE GUENNEC, M. LE MOAL, Mme LEMONNE, M. LENFANT, M. LEPRETRE, Mme MAINGUET-GRALL, M. MARCHAND, M. MARTIN, M. MARTINS, Mme MERCIER, Mme MESTRIES, M. MORAZIN, M. PERRIN, M. PICHOT, Mme QUILAN, Mme ROCHE, Mme ROGER-MOIGNEU, Mme ROUSSET, Mme ROUX, Mme SALIOT, M. SOHIER, M. SORIEUX, M. SOULABAILLE, Mme TOUTANT

Absents et pouvoirs : Mme BRUN (pouvoir donné à M. LAPAUSE), M. CHENUT (pouvoir donné à Mme COURTEILLE), M. DÉNÈS (pouvoir donné à Mme LE FRÈNE), Mme FAILLÉ (pouvoir donné à M. BOHANNE), Mme FÉRET (pouvoir donné à M. LEPRETRE), Mme MORICE (pouvoir donné à M. SORIEUX), Mme MOTEL (pouvoir donné à M. MORAZIN), M. PAUTREL (pouvoir donné à Mme BIARD), M. SALMON (pouvoir donné à Mme ROCHE)

Après épuisement de l'ordre du jour, la séance a été levée à 16h35.

La Commission permanente

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L. 3211-2 ;

Vu la délibération du Conseil départemental du 1^{er} juillet 2021 portant délégation de pouvoirs à la Commission permanente ;

Vu les délibérations de la Commission permanente en date des 26 août 2019, 31 mai 2021 et 26

septembre 2022 relatives au soutien des activités de loisirs au bénéfice de l'ApParté - Groupe d'entraide mutuelle de Fougères ;

Exposé :

Le groupe d'entraide mutuelle de Fougères « L'ApParté » organise des activités de loisirs avec ses adhérents à travers l'action « Foyer ». Ces projets naissent de la discussion et du lien créé avec les adhérents accueillis dans les locaux de l'association au quotidien, pour y rompre l'isolement et partager des moments de convivialité. Les 45 adhérents que compte l'association cette année souffrent d'un handicap psychique et/ou de solitude ou mal-être.

Les objectifs de ce projet sont les suivants :

- Rompre l'isolement, par la libre adhésion ;
- Assurer une veille sociale et favoriser l'accès aux droits et l'échange de solutions entre pairs ;
- Faciliter l'inclusion des personnes en situation de souffrance psychique ;
- Remobiliser par les loisirs, le sport et la culture, leviers d'insertion et de remobilisation ;
- Promouvoir le sens des responsabilités et de la vie civique par la participation au fonctionnement du foyer et à l'organisation des actions de loisirs.

L'association Groupe d'entraide mutuelle « L'ApParté » souhaite mettre en œuvre diverses actions :

- Coorganiser des sorties à la journée avec la location d'un minibus de l'association POSABITAT ;
- Soutenir leur abonnement au Bowling Strike Club ainsi qu'au cinéma Le Club ;
- Souscrire un abonnement pour un spectacle par trimestre avec le centre culturel Juliette Drouet, et ainsi soutenir leur partenariat ;
- Soutenir le « Parcours artistique » avec la prise en charge des frais kilométriques dédiés aux visites médiatisées des galeries d'art contemporain de Fougères, Bazouges-la-Pérouse, Pontmain et Vitré et le financement d'intervenants / artistes pour l'animation des événements de « La Grande Lessive » de mars et d'octobre ;
- Soutenir le Groupe « Chenedet ensemble » et les activités sport-santé par le financement des frais kilométriques et de la journée événementielle annuelle.

Les activités sport-santé du projet « Chenedet ensemble » sont animées par la Mission Sport de l'agence départementale du Pays de Fougères.

Les adhérents du groupe d'entraide mutuelle « L'ApParté » apportent une contribution financière pour les activités proposées.

Ce projet répond aux priorités départementales qui sont de renforcer les logiques préventives, d'encourager les logiques de développement social local, de favoriser l'autonomie des personnes en situation de handicap et promouvoir le bien-être mental.

Après analyse de la demande par les services, il est proposé à la Commission permanente de statuer sur l'octroi d'une participation de 797,50 € au bénéfice du groupe d'entraide mutuelle de Fougères -« L'ApParté » sur un coût total de 10 608 € pour 2023.

En cas de non-réalisation ou de réalisation partielle du projet, le Département se réserve le droit de récupérer totalement ou partiellement la subvention versée.

Décide :

- d'attribuer une participation à hauteur de 797,50 €, au titre du fonds d'action sociale territorialisée (Insertion), à l'association « L'ApParté » groupe d'entraide mutuelle de Fougères afin de soutenir les activités sportives et culturelles.

En cas de non réalisation ou de réalisation partielle du projet, le Département se réserve le droit de récupérer totalement ou partiellement la subvention versée.

Vote :

Pour : 54

Contre : 0

Abstentions : 0

En conséquence, la délibération est **adoptée à l'unanimité.**

Transmis en Préfecture le : 24 novembre 2023

ID : CP20231853V3

Pour extrait conforme